

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 12 janvier 2021 à 19h00, via Zoom, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers suivants :

Robert Auclair André Rainville Pierre Brien
Louise Côté Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Cette séance est tenue à huis-clos à la suite de la recommandation de la Santé Publique.

21.01.1

Ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

21.01.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2020.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt des comptes fournisseurs.
 - 5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus(e).
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 20-848-35 – Zonage omnibus.
 - 6.2 20-847-11 – Plan d'urbanisme.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Subventions aux organismes.
 - 7.2 Aide financière à la bibliothèque et la MCW.
 - 7.3 Adhésion à Réseau Rues principales.
 - 7.4 Adhésion à la Chambre de commerce de La Haute-Yamaska.
 - 7.5 Réception provisoire des travaux – Rues Western et Mario.

- 7.6 Ajout au contrat – Logiciel Usine de filtration.
- 7.7 Installation du treuil – Caserne.
- 7.8 Électrification du treuil – Caserne.

8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**

- 8.1 Système d'enregistrement numérique – Cour municipale.
- 8.2 Visages régionaux – Entrepreneuriat, Fierté et Estival.
- 8.3 Achat d'un logiciel – Développement économique.

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 Demande de dérogation mineure – 624 rue Western.
- 9.2 Demande de dérogation mineure – 3 rue Norris.
- 9.3 PIIA – Affichage Garage LM.
- 9.4 PIIA construction 25, rue de la Vallée.
- 9.5 PIIA construction 1030, rue Nautiqua.
- 9.6 PIIA construction neuve Acosta.
- 9.7 PIIA constructions MHL.
- 9.8 PIIA – construction 132, rue des Flandres.
- 9.9 Calendrier des rencontres du CCU – 2021.

10. **SERVICE DU GREFFE**

- 10.1 Signature – Addenda – Vision centre-ville.
- 10.2 Signature – Addenda – Jardins intelligents.
- 10.3 Demande de certificat d'autorisation – Allen/Foster.
- 10.4 Autorisation de signature – Entente fuites d'eau Granby.

11. **RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Emplois d'été Canada.
- 11.2 Permanence Yan Rodrigue.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 12 janvier 2020.

14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA jeudi, le 9 février 2021 À 19 HEURES.

Adopté

21.01.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour.

- Pas de public dans la salle – Séance à huis clos - COVID.

21.01.4

Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2020

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 10 décembre 2020 tels que présentés.

21.01.5

Dépôt de documents

21.01.5.1

Dépôt du procès-verbal du CCU.

21.01.5.2

Dépôt des comptes fournisseurs.

21.01.5.3

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus(e).

21.01.6 Adoption de règlement

21.01.6.1 Adoption du règlement 20-848-35 amendant le règlement de zonage

Sur proposition de monsieur André Rainville, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 20-848-35 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

21.01.6.2 Adoption du règlement 20-847-11 amendant le plan d'urbanisme n° 09-847.

Sur proposition de monsieur André Rainville, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 20-847-11 amendant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo » est adopté.

Adopté

21.01.7 Finance et administration

21.01.7.1 Subventions aux organismes.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a un budget prévu pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :

- Carrefour jeunesse emploi – école passage : 6 000 \$/par année sur 3 ans;
- Réseau centre : 2 000 \$;
- Centre d'action bénévole aux 4 vents : 4 632 \$;
- Maison des Jeunes l'Exit : 6 000 \$;
- Yamaska Literacy Council : 2 500 \$.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les versements aux organismes ci-dessus selon les termes et conditions édictées par la Politique de subvention aux organismes ou l'entente prévue.

Adopté

21.01.7.2 Aide financière bibliothèque et MCW.

ATTENDU QUE Chaque année, la Maison de la culture de Waterloo et la bibliothèque publique de Waterloo bénéficient de subsides municipaux substantiels leur assurant une viabilité économique;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a prévu, à son budget 2021 les versements suivants :

- 32 000 \$ pour la bibliothèque;
- 15 000 \$ pour la Maison de la culture.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les versements ci-hauts mentionnés
Adopté

21.01.7.3

Renouvellement de l'adhésion à Réseau Rues principales

ATTENDU QUE La revitalisation du centre-ville est au cœur des préoccupations municipales;

ATTENDU QUE La mission du Réseau Rues principales est de soutenir les municipalités à cet effet, notamment par l'organisation de réseautage, d'un colloque, de formations et d'accompagnement personnalisé;

ATTENDU QUE La Ville aurait avantage à renouveler son adhésion et d'y déléguer la directrice du développement économique et touristique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil souscrive à l'adhésion à Réseau Rues principales au coût de 1 750 \$, plus les taxes applicables, soit 2 012.06 \$, taxes incluses.

Adopté

21.01.7.4

Adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska.

ATTENDU QUE L'aspect du développement commercial et touristique passe beaucoup par les réseaux de contacts;

ATTENDU QUE La mission de la Chambre de commerce Haute-Yamaska est de valoriser la culture entrepreneuriale et de faire progresser les dossiers liés à la croissance économique;

ATTENDU QUE La Ville aurait avantage à renouveler son adhésion à la chambre de commerce et d'y déléguer, en plus de M. Jean-Marie Lachapelle, maire, la directrice de développement économique et touristique, Mme Jessica McMaster.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal souscrive une adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska au montant de 339.18 \$, taxes incluses.

21.01.7.5

Adopté
Libération partielle – Travaux rues Western et Mario.

ATTENDU QUE Les travaux de réfection des infrastructures des rues Western et Mario sont achevés;

ATTENDU QUE La firme responsable de la surveillance des travaux a fait parvenir au directeur des travaux publics la demande de libération partielle de la garantie prévue au contrat;

ATTENDU QUE Cette libération partielle de 5 % se chiffre au montant de 153 500.63 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le paiement de la libération partielle de garantie au montant de 153 500.63 \$, taxes incluses à l'entrepreneur St-Pierre & Tremblay, approuvant ainsi la réception provisoire des travaux des rues Western et Mario.

Adopté

21.01.7.6

Ajout au contrat – Logiciel Usine de filtration.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 8 février 2018, la Ville a accordé à ELEC-TRO le contrat de mise en place du système cloud à l'usine d'eau potable pour un montant de 8 773.07 \$, avant les taxes;

ATTENDU QU' Afin de rendre le système plus convivial, quelques ajouts ont été apportés à la suite des recommandations du directeur des travaux publics et de l'opérateur de l'usine, Jean-Francois Sallun.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Robert Auclair
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte de payer le montant de 1 510.52 \$, taxes incluses, pour l'ajout au contrat octroyé par la résolution 18.02.8.4 à ELEC-TRO.

Adopté

21.01.7.7

Installation du treuil - Caserne.

ATTENDU QU' À la suite de l'étude qui a été effectuée par la firme d'ingénierie Tétra Tech et au dépôt d'un plan conforme aux normes, le treuil de la caserne doit être installé de façon sécuritaire;

ATTENDU QU' À la suite de ces recommandations, une demande de soumission a été déposée;

ATTENDU QU' Une seule compagnie nous a fait parvenir une soumission, savoir Structure Yamaska pour la fabrication et l'installation de la poutre et du support.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la
soumission de Structure Yamaska pour la somme de 9 427.95 \$, taxes
incluses.

Adopté

21.01.7.8

Installation électrique treuil – Caserne.

ATTENDU QU' À la suite du déplacement du treuil à boyaux, il est
nécessaire de déplacer du même coup
l'alimentation électrique;

ATTENDU QU' Une soumission a été demandée à FL électrique à
cet effet;

ATTENDU QU' Après avoir reçu la soumission de FL électrique,
celle-ci est faite au coût maximum de 977.93 \$,
plus taxes, soit un montant de 1 124.36 \$, taxes
incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la
soumission de FL électrique au montant de 1 124.36 \$, taxes incluses.

Adopté

21.01.8

Adjudication de contrat

21.01.8.1

Reconduction du contrat avec Comdic.

ATTENDU QUE Le fonctionnement de la Cour municipale
nécessite l'utilisation d'un appareil
d'enregistrement numérique;

ATTENDU QUE La Ville détient un contrat de service pour support
aux utilisateurs et l'entretien de cet appareil avec
la firme Comdic;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de reconduire ce contrat pour la
période du 29 janvier 2021 au 29 janvier 2022.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo reconduise le contrat de service qu'elle
détient avec la firme Comdic pour le support aux utilisateurs et
l'entretien de l'enregistreur numérique de la Cour municipale pour un
montant de 1 139.98 \$, taxes incluses.

Adopté

21.01.8.2

Contrats Visages régionaux

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entamé une démarche de marketing territorial afin d'améliorer l'attractivité de son territoire;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu favorablement les campagnes promotionnelles nommées *Fierté & Estivale ainsi qu'Entrepreneuriale* de Visages régionaux qui visent à renforcer le positionnement marketing de la municipalité sur le plan local et régional;

ATTENDU QUE Visages régionaux, une agence spécialisée en marketing territorial et en développement des communautés, présente une expertise appréciable dans ce type de démarche, et notamment dans les régions, les MRC et les villes.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil octroie à Visages régionaux le mandat de réalisation de ces campagnes selon les offres de service déposées le 3 décembre 2020, au montant de 82 831.25 \$ plus les taxes, pour un total de 95 235.24 \$ à être défrayé à même le budget de fonctionnement.

Adopté

21.01.8.3

Achat du logiciel spécialisé pour le développement économique : Profilcité.

ATTENDU QUE Le développement économique de la Ville est une des priorités municipales et la Ville souhaite maintenir à jour son inventaire des entreprises sur le territoire;

ATTENDU QUE Le bilan commercial a été réalisé en 2019 et que celui-ci doit être maintenu à jour aisément pour faciliter les démarches en développement économique;

ATTENDU QUE La Société de développement économique de Drummondville (SDED) a développé un logiciel utilisé par plusieurs villes et MRC pour les besoins spécifiques en développement économique;

ATTENDU QUE Le logiciel Profilcité est une base de données structurée qui permet de maintenir à jour le portrait global ainsi que l'inventaire et d'obtenir des statistiques ainsi que des analyses en temps réel.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à l'achat du logiciel Profilcité, selon la soumission déposée le 16 décembre 2020, au montant 12 280 \$, plus les taxes applicables, pour un total de 14 118.93 \$, taxes incluses, et que ce montant soit assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

21.01.9

Aménagement et urbanisme

21.01.9.1

Dérogation mineure 624 rue Western, lot 4 162 399.

ATTENDU QU' Une demande pour régulariser la marge avant dérogatoire de 6,30 mètres d'une construction érigée en 1972 en zone R-12 a été déposée, puisque la marge avant minimale en zone R-12 est de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE Depuis la construction de cette maison, le règlement municipal a changé; les constructions de l'époque ont toutes des marges avant similaires;

ATTENDU QUE La propriétaire souhaite régulariser la situation de sa maison en vue de la vendre.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la dérogation mineure pour la propriété sise au 624 rue Western.

Adopté

21.01.9.2

Dérogation mineure 3 rue Norris, lot 4 162 440.

ATTENDU QUE Le propriétaire du 3 rue Norris a présenté un projet de construction d'un garage sur sa propriété;

ATTENDU QUE Cet immeuble est constitué d'un lot de coin, longeant les rues Norris et Russell, ce qui représente un défi, notamment pour l'entrée charretière;

ATTENDU QUE, Compte tenu des arbres matures sur le lot et l'accessibilité aux rues Norris et Russell, l'implantation demandée à 6,32 m pour ce bâtiment accessoire ne constitue pas un préjudice aux maisons environnantes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans de construction pour le garage de la propriété sise au 3 rue Norris.

Adopté

21.01.9.3

PIIA Enseigne Garage LM.

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté le visuel pour l’affichage proposé en devanture du garage. Il s’agit d’une enseigne non lumineuse, avec du relief minimal pour le lettrage (1/8 po). Dimensions : 144 po X 32 po, en Alucobest, qui sera installée sur montants en aluminium;

ATTENDU QUE L’enseigne proposée respecte la politique d’affichage en cours à la Ville, en dimensions, style et matériaux;

ATTENDU QUE Ce changement constituera une amélioration visuelle.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de la nouvelle enseigne au Garage LM situé au 6553, rue Foster.

Adopté

21.01.9.4

PIIA Construction neuve, 25 rue de la Vallée.

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté aux membres du CCU les matériaux proposés pour une nouvelle construction unifamiliale au 25, rue de la Vallée, lesquels sont les suivants :

- Revêtement de façades, côtés et derrière et garage en acier de style board & batten, en blanc;
- Maçonnerie de la cheminée extérieure de couleur Antique;
- Couverture de la maison principale et garage : Bardeaux d’asphalte noir;
- Toiture entrée et toiture annexée à la maison : métal;
- Portes et fenêtres noires à quatre carreaux;
- Gouttières, soffite et fascia en aluminium noir.

ATTENDU QUE Les matériaux proposés sont de qualité et vont bien s’accorder avec le cadre bâti existant.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les matériaux proposés pour la construction neuve au 25, rue de la Vallée.

Adopté

21.01.9.5

PIIA Construction neuve, 1030 Nautiqua.

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté les plans et les matériaux pour une nouvelle construction unifamiliale sur la rue Nautiqua;

ATTENDU QUE Les matériaux proposés sont les suivants :

- Maçonnerie extérieure de pierre Iconic (couleur : vanille);
- Maçonnerie 2 : Bloc architectural (couleur : nickel);
- Fenêtres et portes : Aluminium naturel;
- Toiture en bardeaux d'asphalte, couleur 'Harvard' (gris foncé);
- Corniches en aluminium.

ATTENDU QUE Les plans et le visuel de la future maison présentent les éléments recherchés dans le secteur;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés et le style architectural ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les matériaux proposés pour le 1030, rue Nautiqua.

Adopté

21.01.9.6

PIIA Construction neuve Acosta, Gestion Marc Breton.

ATTENDU QUE Les terrains sur la rue Nautiqua ont été vendus et le représentant du développeur Gestion Marc Breton, M. Charles Gagné, a préparé une présentation PowerPoint pour donner un survol de la direction que prendra le projet. Il y a un lot qui se prête bien pour une construction unifamiliale; sinon ce sera des jumelés 1 étage ou 2 étages, pour former un quartier harmonieux, et pour ressembler aux jumelés existants. Sa présentation comptait quelque huit modèles de maisons; M. Cournoyer a distribué des copies de la présentation ainsi que les kits de matériaux proposés;

ATTENDU QUE Le développeur souhaite aussi inclure dans les contrats de vente, des ententes pour des règlements du quartier, avec des ententes d'entretien pour le gazon et terrain, par exemple : ceci assurera un cadre de qualité pour le quartier. Il se donne un calendrier de 3 à 4 ans pour le développement;

ATTENDU QUE Les membres du CCU ont pris une minute ou deux pour discuter entre eux, et sont revenus à l'appel pour remercier M. Charles Gagné et souligner l'importance des mesures de mitigation pour les constructions près du lac Waterloo;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés et le style architectural feront une continuité dans le quartier, et répondront aux exigences du PIIA.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de
développement de Gestion Marc Breton, tel que présenté.

Adopté

21.01.9.7

Constructions neuves rue Picken, Marie-Hélène Lévesque.

ATTENDU QUE Mme Lévesque a la procuration pour faire des
demandes de permis pour 6 constructions neuves
(résidences jumelées) sur la rue Picken, en auto-
construction. M. Jean-Philippe Robitaille a
présenté le projet d'implantation préliminaire, ainsi
que des photos des maisons environnantes;

ATTENDU QUE Les plans et le style des maisons proposées font
une continuité avec le cadre bâti existant;

ATTENDU QUE Mme Lévesque fera le suivi avec les matériaux
choisis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, autorise le projet de
modèle des jumelés sur la rue Picken.

Adopté

21.01.9.8

PIIA Construction neuve, 132 des Flandres.

ATTENDU QUE M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle
construction, une maison unifamiliale plain-pied
avec garage attaché, dont les matériaux proposés
sont les suivants :

- Revêtement horizontal d'acier, couleur bois;
- Revêtement horizontal de vinyle, couleur gris pierre;
- Revêtement de pierre : Façade : Mondrian, nuancé gris;
- Soffites, rampes, poteaux en aluminium noir;
- Bardeaux d'asphalte, noir 2 tons;
- Galerie en béton;
- Porte d'entrée noire avec vitres sablées;
- Fenêtres noires en façade et côté droit;
- Blanches côté gauche et arrière.

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés et le style
architectural ne nuisent pas au cadre bâti
existant.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les matériaux
et plans proposés pour le 132, rue des Flandres.

21.01.9.9

Adopté
Calendrier des rencontres du CCU – 2021.

ATTENDU QUE M. Cournoyer a distribué sa proposition pour le calendrier des rencontres pour le CCU. Il a aussi fait part de son souhait, de resserrer les dates limites et faire respecter les délais de dépôt de documents par les équipes de développeurs;

ATTENDU QUE Les membres du comité ne signalent pas de non-disponibilité pour les dates proposées.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve le projet de calendrier des rencontres du CCU pour 2021.

Adopté

21.01.10

Service du greffe

21.01.10.1

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière du Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska pour le projet « Vision Centre-ville ».

ATTENDU L'aide financière octroyée par la MRC de La Haute-Yamaska pour le projet « Vision centre-ville » dans le cadre du Fonds de développement des communautés aux termes de la convention intervenue le 8 avril 2020;

ATTENDU QU' Il y a lieu de reporter la date de fin de projet du 31 janvier 2021 prévue à la convention au 30 avril 2021.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte le projet d'addenda numéro 1, tel que soumis, et autorise la directrice au développement commercial et touristique, Mme Jessica McMaster, à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adopté

21.01.10.2

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 à la convention relative à l'octroi d'une aide financière du Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska pour le projet « Jardins intelligents ».

ATTENDU L'aide financière octroyée par la MRC de La Haute-Yamaska pour le projet « Jardins intelligents » dans le cadre du Fonds de développement des communautés aux termes de la convention intervenue le 22 avril 2020;

ATTENDU QU' Il y a lieu de reporter la date de fin de projet du 31 janvier 2021 prévue à la convention au 31 octobre 2021.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte le projet d'addenda numéro 1, tel que soumis, et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adopté

21.01.10.3

Résolution pour CA – Intersection Allen/Foster.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est en démarche de restauration de différents tronçons de rues, dont l'intersection Allen/Foster;

ATTENDU QUE Ces travaux impliquent le remplacement de l'exutoire pluvial à cette intersection;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une demande de certificat d'autorisation doit être déposé au MELCC et que la Ville ne s'objecte pas à l'émission dudit certificat d'autorisation et que les travaux prévus ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate la firme Avizo afin de produire et présenter toutes demandes de certificats d'autorisations auprès du MELCC, du MERN et au MFFP, et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

Que la Ville de Waterloo s'engage à transmettre au Ministère de l'environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, une fois les travaux réalisés, une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur via la firme qui aura réalisé la surveillance des travaux.

Adopté

21.01.10.4

Entente en matière de fuites d'eau - Granby.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a signé, en 2011, un protocole d'entente avec la ville de Granby en entraide en matière de détection de fuites d'eau;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a reçu une nouvelle entente en cette matière de la ville de Granby, laquelle abroge la précédente et est établie pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo apprécie cette collaboration de bon voisinage et accepte la nouvelle entente dans son intégrité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer la nouvelle entente avec la ville de Granby pour l'entraide en matière de détection de fuites d'eau.

Adopté

21.01.11

Ressources humaines

21.01.11.1

Autorisation de dépôt de demandes pour emplois d'été.

ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral offre un programme de subvention nommé Emplois d'été Canada supportant l'embauche de personnel étudiant pendant la période estivale;

ATTENDU QU' Un agent principal du compte Service en ligne de subventions et contributions doit être autorisé à agir au nom de l'organisation et à signer les demandes de financement, les ententes et les documents relatifs à la gestion de ces projets;

ATTENDU QUE Les départements d'urbanisme, de tourisme et de loisirs doivent procéder à l'embauche de personnel temporaire pour la saison estivale;

ATTENDU QUE Ce personnel d'appoint est essentiel afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux touristes.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise madame Jessica Mc Master à agir à titre d'agent principal pour le dépôt des demandes ainsi que messieurs Marc Cournoyer et Mathieu St-François à déposer une demande auprès du programme Emploi d'été Canada pour la saison 2021 et, pour ce faire, le Conseil autorise également ces personnes à se constituer un compte auprès du SELSC.

Adopté

21.01.11.2

Permanence Yan Rodrigue – Inspecteur adjoint.

ATTENDU QUE Monsieur Yan Rodrigue a été embauché au poste d'inspecteur municipal adjoint permanent à temps plein le 20 juillet 2020;

ATTENDU QUE Lors de cette nomination, l'échelon 2 du poste d'inspecteur municipal adjoint a été octroyé à Monsieur Rodrigue afin de considérer le fait qu'il occupait déjà un poste aux travaux publics à la

ATTENDU QUE Ville de Waterloo depuis un peu plus de deux ans; Monsieur Rodrigue a été soumis à une période d'essai de six mois au poste d'inspecteur municipal adjoint et que cette dernière prendra fin le 20 janvier 2021;

ATTENDU QUE Celui-ci possède les compétences requises pour occuper ce poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de l'urbanisme, accorde à Yan Rodrigue sa permanence, à compter du 20 janvier 2021, au poste d'inspecteur municipal adjoint et que l'échelon 3 de ce poste lui soit octroyé, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo.

Considérant que l'article 33.08 de la Convention collective stipule que les changements d'échelon s'effectuent une fois par année à la date d'anniversaire de l'embauche de l'employé, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'échelon maximal, il est convenu que le 20 janvier deviendra la date officielle du prochain changement d'échelon de Monsieur Rodrigue.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public par courriel

Aucune question reçue.

21.01.12

Varia

21.01.13

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 12 janvier 2021 est levée.

21.01.14

Prochaine assemblée

Jeudi, le 9 février 2021 à 19h00.

Maire

Greffier